



**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

Rapport financier 2022



Sommaire

03

Rapport du trésorier

08

Comptes annuels 2022

27

Rapports du commissaire
aux comptes

Copyrights photos : La Chaîne de l'Espoir, Victor Matussièrre, Pascal Deloche / Godong.

Rapport du trésorier

Mesdames et Messieurs les Membres de La Chaîne de l'Espoir

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport du trésorier pour l'année 2022.

Après deux années 2020 et 2021 marquées par l'épidémie de Coronavirus, la situation économique a amorcé un début de reprise et de croissance en France en début d'année 2022. Toutefois le conflit Russie Ukraine survenu en mars 2022 a soulevé de nouvelles problématiques.

Dans un contexte encore difficile en 2022, La Chaîne de l'Espoir s'est mobilisée pour contribuer aux premiers secours dans le cadre de ce nouveau conflit et a poursuivi ses nombreux projets et missions au niveau national et international.

Il faut saluer la générosité du public qui a, malgré ce contexte d'inflation et de tension géopolitique, été d'un niveau remarquable. Par ailleurs, comme l'an passé, l'association poursuit la diversification de ses financements et a bénéficié de subventions importantes notamment dans le cadre de différents projets internationaux ambitieux.

Le montant des produits d'exploitation enregistrés s'élève ainsi à **29 569 K€** contre 26 147 K€ en 2021, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des ressources de La Chaîne de l'Espoir, y compris les produits financiers et exceptionnels, ont totalisé **30 232 K€**.

Le total des dépenses, charges financières et exceptionnelles incluses, s'est élevé à **30 423 K€**. Ces dépenses comprennent une provision en lien avec le développement de la structure affiliée aux États-Unis pour un montant de **512 K€**.

Cet exercice clôture ainsi avec un résultat déficitaire de -191 K€, en baisse de 823 K€ par rapport à 2021. Le Conseil d'Administration avait en effet voté un budget déficitaire pour l'année 2022, souhaitant ainsi rattraper le retard accusé pendant les deux années précédentes durant la crise sanitaire. Le déficit 2022 sera absorbé par les réserves associatives. Notamment, la réserve constituée pour le projet de construction d'une unité de soins cardio-pédiatriques à Madagascar permet de couvrir les dépenses engagées sur ce projet à hauteur de 362 K€.

Les chiffres commentés ci-après sont tirés du Compte de Résultat par Origine et Destination, document de référence pour les associations.

LES PRODUITS

I. Produits liés à la générosité du public :

Dans un contexte économique particulièrement difficile, la majeure partie des revenus liés à la générosité du public sont en progression : les dons manuels (+1 %), le mécénat (+5 %), autres produits (+27 %). Les produits des legs, donations et assurance-vie, après deux années atypiques, diminuent (-28 %) et reviennent à une proportion plus mesurée dans les ressources de l'association.

Par ce dernier effet, la générosité du public est globalement en régression (-5 % par rapport à 2021). Elle représente 55% des produits de l'association.

II. Produits non liés à la générosité du public :

Ils progressent fortement (+155 %) et comprennent :

- les contributions financières d'organisations sans but lucratif qui ont fortement progressé grâce notamment aux contributions de la Fondation Alain Deloche et de la fondation affiliée aux États-Unis United Surgeons for Children.
- les autres produits non liés à la générosité du public dont l'augmentation s'explique par des produits financiers plus importants en 2022 notamment grâce aux gains de change sur les comptes en USD.

III. Subventions et autres concours publics :

Les subventions publiques s'élèvent à 8 159 K€ en 2022, en progression de 21 % par rapport à l'année précédente et constituent une part croissante des ressources de l'association (27 %). Ces subventions viennent principalement de l'Agence Française de Développement, du Ministère des Affaires Etrangères français, et du fonds européen ECHO, en cofinancement de nos projets en Irak, Afghanistan, Ukraine, Jordanie, Togo, Liban, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Venezuela.

IV. Reprises sur provisions et dépréciations :

En 2022, les reprises sur provisions et dépréciations s'élèvent à 68 K€, dont 46 K€ au titre de la provision pour risque de dépréciation d'un contrat de capitalisation, devenue sans objet.

V. Utilisations des fonds dédiés antérieurs :

Les financements inscrits en fonds dédiés, non utilisés au moment de la clôture, sont repris en produits au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

En 2022, l'utilisation des fonds dédiés des années antérieures s'élève à 3 140 K€, et ont concerné notamment les projets en Irak, au Togo, en Afghanistan, au Mali et au Sénégal.

LES CHARGES**I. Missions sociales**

Les charges des programmes réalisés représentent 21 609 K€ dépensés en 2022 et 2 029 K€ d'engagements programmés, soit 78 % du total des charges. Ainsi, les fonds investis dans nos missions ont pu progresser de 33 % par rapport à 2021, marquant le retour à la normale de nos activités après deux années impactées par la crise COVID. L'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine avec le démarrage d'un programme d'aide d'urgence, l'avancée significative d'un projet de construction d'hôpital en Irak et l'augmentation des prises en charges médicales en réponse à la crise en Afghanistan.

Les fonds alloués à la prise en charge d'enfants en France ont également progressé de 27 % par rapport à l'année précédente.

II. Frais de recherche de fonds

Les frais de développement (recherche de fonds, communication, gestion des dons et des reçus fiscaux, relation donateurs) s'élèvent à 5 244 K€, ils progressent légèrement par rapport à l'année précédente (+4 %). Ils représentent 17 % du volume total des charges.

III. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement, support indispensable aux missions et garant de la bonne gestion des ressources, progressent de 22 % par rapport à 2021 (962 K€ en 2022 vs 787 K€ en 2021), pour accompagner la forte augmentation des missions sociales. Leur progression est inférieure toutefois à celle des activités, et ces frais restent donc stables en proportion, à 3 % du volume total des charges.

IV. Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations sont maintenues à un niveau significatif (535 K€ en 2022 et 513 K€ en 2021), sous l'effet d'une provision pour dépréciation enregistrée, en vertu du principe de prudence, sur une partie de la créance envers la fondation affiliée aux USA.

V. Impôt sur les bénéfiques

La Chaîne de l'Espoir s'est engagée en qualité de prestataire de service sur deux programmes courts pour apporter son expertise dans le domaine des infrastructures sanitaires. Les revenus ainsi générés, à hauteur de 139 K€, sous soumis à l'impôt sur les bénéfiques qui s'élèvent en 2022 à 20 K€. Le bénéfice net de ces contrats a permis de servir nos missions humanitaires. Les impôts sur les revenus des valeurs mobilières de placement ont été également été comptabilisés pour 23 K€, portant le total de l'impôt à 43 K€.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Comme nous l'avons vu plus haut, l'exercice présente donc un déficit de 191 K€ que le Conseil d'Administration a arrêté et que je vous propose d'accepter aujourd'hui.

Ce déficit sera pris sur les fonds propres, et l'Assemblée Générale se prononcera sur la reprise partielle de la réserve projets Madagascar à hauteur de 362 K€

	Au 31/12/2022 (avant affectation du résultat 2022)	Affectation du résultat 2022		Au 31/12/2022 (après affectation du résultat 2022)
		Augmentation	Diminution	
Fonds propres sans droit de reprise	10 399 172,47	362 438,11	190 801,12	10 570 809,46
Réserve Projets Madagascar	1 000 000,00		362 438,11	637 561,89
Réserve Projets Moyen-Orient	500 000,00			500 000,00
Réserve Projets Afrique de l'Ouest	500 000,00			500 000,00
Résultat 2022	-190 801,12	190 801,12		0,00
	12 208 371,35	553 239,23	553 239,23	12 208 371,35

Les réserves disponibles représentent 4,9 mois d'activités au 31 décembre 2022 (contre 5,9 mois en 2021), montant nécessaire pour assurer la continuité de nos actions sur le terrain, couvrir les besoins de financement imprévus liés aux urgences ou à une soudaine décroissance des ressources, et financer les investissements et leur renouvellement.

En 2022, l'engagement de nos bénévoles et le soutien de nos mécènes est resté entier, les contributions volontaires en nature ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire.

I – Le bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autres personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, et contribuent ainsi de manière déterminante aux missions sociales et à l'esprit de La Chaîne de l'Espoir. Les familles d'accueil, les accompagnants dans les hôpitaux, les bénévoles en région et au siège à Paris contribuent efficacement aux différentes activités de l'association.

Un suivi administratif précis de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution. En 2022, ce sont ainsi 12 924 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir, pour une valeur de 2 042 K€ (+393 K€ par rapport à 2021). Cette hausse s'explique par la reprise des missions des bénévoles médicaux et paramédicaux à l'étranger et la croissance de nos activités.

II – Les consommables et équipements médicaux et non médicaux

La collecte de produits et équipements médicaux, équipements informatiques et mobiliers auprès de différentes structures hospitalières, des laboratoires et de nos partenaires opérationnels est estimée à 529 K€ en 2022. Ces dons en nature sont en diminution par rapport à l'année précédente (-728 K€), sous l'effet d'un don exceptionnel reçu en 2021 de consommables médicaux pour l'Afghanistan, d'une valeur de totale 965 K€.

III – Les prestations gratuites et le mécénat de compétences

La valorisation du mécénat de compétences, des actions de publicité, de communication (presse, radio, TV, reportages) et autres prestations offertes gracieusement à La Chaîne de l'Espoir par les différents annonceurs, conseils et partenaires, s'élève à 1 940 K€ sur l'exercice 2022.

Ainsi le total des ressources en nature est estimé à 4 511 K€.

BILAN

Le total du bilan de La Chaîne de l'Espoir s'élève au 31/12/2022 à 33 490 K€, en baisse de 1 613 K€ par rapport à l'année précédente.

Actif

L'actif net immobilisé s'établit à 7 355 K€ (contre 8 421 K€ en 2021). La diminution de 1 066 K€ s'explique par l'amortissement du siège de l'association qui se poursuit, et la cession de biens reçus par legs et donations.

L'actif circulant s'élève à 26 135 K€ (contre 26 683 K€ en 2021). Il augmente de 548 K€ sous l'effet conjugué de la baisse des créances liées aux legs (-129 K€), l'augmentation des autres créances (+2 359 K€, dont +1 581 K€ de créances sur des bailleurs publics, et + 1 024 K€ de créance sur l'affilié USFC), et la baisse des disponibilités (-4 890 K€, fonds reçus les années précédentes et dépensés en 2022 pour nos activités du fait de la reprise de nos missions).

Passif

Les fonds propres de l'association avant affectation du résultat 2022 s'élèvent à 10 399 K€.

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à -191 K€ et sera absorbé par les fonds propres de l'association.

Les fonds reportés et dédiés diminuent de 1 893 K€ par la baisse des fonds reportés liés aux legs (-782 K€) et des fonds dédiés aux projets (-1 111 K€, principalement lié à l'avancement du projet Irak financé par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

Les dettes inscrites au passif diminuent de 456 K€. Les emprunts bancaires diminuent de 366 K€ (remboursement de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège), les produits constatés d'avance diminuent de 2 643 K€ (principalement lié à l'avancement des projets financés par le CDCS et l'AFD en Afghanistan, et par le CDCS en Irak). Le poste Autres dettes augmente de 2 869 K€, sous l'effet de la dette que La Chaîne de l'Espoir a vis-à-vis de l'IMFE, hôpital partenaire en Afghanistan pour ses activités médico-chirurgicales, les virements internationaux vers l'Afghanistan ayant été quasi impossibles en 2022.

BUDGET 2023

Le budget 2023 a été validé par le Conseil d'Administration du 13 mars 2023.

Les prévisions de produits, à hauteur de 38 277 K€, et de charges, à hauteur de 38 060 K€, aboutissent à un résultat net de l'exercice de +216 K€.

Ce budget se décompose comme suit :

Produits	K€	Charges	K€
Collecte grand public	13 610	Programmes	30 276
Mécénat & autres contributions	2 330	- Soins en France	1 224
Legs & Donations	2 500	- Santé et formation à l'étranger	29 051
Subventions	18 026	Report en fonds dédiés	1 058
Autres produits d'exploitation	102	Développement	5 865
Utilisation des fonds dédiés	1 680	Fonctionnement	828
Total Produits d'exploitation	38 247	Total Charges d'exploitation	38 026
Produits financiers	30	Charges financières	34
Total produits	38 277	Total charges	38 060
		Résultat net	216
		Reprise de réserves projets	638
		Résultat net retraité des réserves projets	854

Sandrine GUEBIN
Trésorière

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES 2023

2023 se confirme être une année de défis majeurs pour La Chaîne de l'Espoir, alors que notre association est de plus en plus sollicitée pour répondre aux besoins urgents des populations vulnérables à travers le monde.

La guerre en **Ukraine** a des répercussions dévastatrices sur la population civile, sur les infrastructures, sur les services de santé. La Chaîne de l'Espoir y démontre l'efficacité de ses capacités logistiques en ayant envoyé près de 30 tonnes de matériel médical depuis le début de la guerre. L'enregistrement de La Chaîne de l'Espoir en Ukraine que nous attendons cette année permettra le développement de nouvelles activités avec une équipe dédiée.

En **Afghanistan**, la population s'enfoncé dans une tragédie humanitaire alors que le droit des filles et des femmes à l'éducation et à la santé est bafoué ; l'Institut Médical Français pour la Mère et l'Enfant (IMFE) poursuit ses activités quoiqu'il advienne avec du personnel féminin et masculin, pour continuer d'offrir des soins gratuits aux femmes et aux enfants, dans un contexte fragile et incertain. Mais il nous faut persévérer car c'est l'honneur de La Chaîne de l'Espoir de maintenir dans l'adversité cet hôpital qui est le dernier à fonctionner encore à Kaboul.

En **Afrique de l'Ouest**, les convulsions politiques qui touchent le Sahel, la montée du terrorisme, le développement d'un sentiment anti-français complexifient l'action des ONG malgré l'ampleur des besoins humanitaires et de soins d'urgence au profit de populations durement éprouvées. La Chaîne de l'Espoir a dû réduire ses activités au Mali pour se redéployer au Bénin, au Sénégal et au Burkina Faso. Nous démarrons également de nouvelles activités en vue de renforcer les compétences des cardiologues aux Comores et au Niger.

Dans le domaine des infrastructures, 2023 verra la réception des travaux de construction de l'hôpital du Sinjar en **Irak**, financé par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, tandis qu'à **Madagascar**, la rénovation du plateau technique du centre hospitalier de Soavinandriana doublé de la formation des équipes locales permettra d'y réaliser la première chirurgie cardiaque à cœur ouvert du pays.

Notre association évolue en résonance avec ce contexte dégradé : nous nous déployons aujourd'hui davantage sur des zones de crise ; la partie institutionnelle de nos financements représentera près de 50 % de notre budget qui atteindra 39 M € en 2023, nos recrutements donnent la priorité aux équipes de terrain qui doivent gagner en compétences et en compréhension des enjeux locaux. Ce tournant positionne dorénavant La Chaîne de l'Espoir en acteur humanitaire spécialisé dans le domaine hospitalier et médico-chirurgical et implique une adaptation de son modèle organisationnel. Ces défis nous imposent d'être plus réactifs, davantage encore orientés vers les réponses d'urgence tout en veillant à ce que les enfants les plus vulnérables restent au cœur de notre mission, par leur accès à la chirurgie, par la prévention et la sensibilisation pour les chirurgies évitables, par leur référencement par les acteurs locaux, par la qualité de leur prise en charge sanitaire.

Le modèle économique de La Chaîne de l'Espoir est également en mutation, le grand public historiquement principal financeur de nos actions est aujourd'hui moins prépondérant sur fond de contexte économique défavorable. Nous devons donc redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires, tant financières que logistiques, afin de répondre aux besoins.

Enfin, la question de la redevabilité reste au cœur de nos préoccupations. **La Chaîne de l'Espoir s'engage à maintenir une transparence et une responsabilité exemplaires dans la gestion des fonds alloués à ses projets.** Cette approche est essentielle pour conserver la confiance des donateurs publics comme privés et garantir l'impact positif de ses actions sur le terrain. La Chaîne de l'Espoir aborde ces mutations avec détermination et espoir, consciente des enjeux et des difficultés inhérents à l'action humanitaire. Grâce à sa capacité d'adaptation et à la mobilisation de ses équipes, notre association aspire à faire une réelle différence dans la vie des populations vulnérables, en fournissant des soins médicaux et une assistance vitale dans des environnements souvent difficiles. J'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs, salariés et bénévoles ; à nos donateurs, mécènes et partenaires institutionnels qui soutiennent nos programmes et nous font confiance.

Anouchka FINKER
Directrice Générale

Comptes annuels

2022

BILAN

ACTIF (EN EUROS)	2022			2021
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
I - ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	231 478	161 450	70 028	69 938
Concessions, licences, marques, logiciels et valeurs similaires	174 650	161 450	13 200	22 000
Immobilisations incorporelles en cours	56 828		56 828	47 938
Immobilisations corporelles	9 054 086	1 973 128	7 080 957	7 418 277
Terrains	1 380 000		1 380 000	1 380 000
Constructions	7 415 717	1 823 696	5 592 021	5 912 626
Installations techniques, matériel et outillage industriels	249 369	149 433	99 936	125 651
Immobilisations corporelles en cours	9 000		9 000	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	193 285		193 285	924 004
Immobilisations financières	10 619		10 619	8 283
Participations et créances rattachées	10 619		10 619	8 283
Autres	8 283		8 283	6 459
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 489 467	2 134 578	7 354 889	8 420 502
II - ACTIF CIRCULANT				
Créances	6 950 703	1 000 628	5 950 075	3 719 950
Créances reçues par legs ou donations	506 811		506 811	635 837
Autres	6 443 892	1 000 628	5 443 264	3 084 113
Valeurs mobilières de placement	4 633 538	23 017	4 610 521	2 613 918
Disponibilités	15 323 199		15 323 199	20 212 945
Charges constatées d'avance	251 093		251 093	135 716
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 158 534	1 023 645	26 134 889	26 682 530
TOTAL ACTIF (I + II)	36 648 001	3 158 223	33 489 778	35 103 032

BILAN

PASSIF (EN EUROS)	2022	2021
I - FONDS PROPRES ET RÉSERVES		
Fonds propres sans droit de reprise	10 399 172	9 766 705
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	10 399 172	9 766 705
Réserves	2 000 000	2 000 000
Réserves pour projet de l'entité	2 000 000	2 000 000
Excédent ou déficit de l'exercice	-190 801	632 468
TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVE / SITUATION NETTE	12 208 371	12 399 172
II - FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	627 274	1 409 749
Fonds dédiés	3 039 552	4 150 492
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	3 666 827	5 560 241
III - PROVISIONS		
Provisions pour risques	417 000	401 600
TOTAL PROVISIONS	417 000	401 600
IV - DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 375 920	3 742 188
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 283 080	2 006 363
Dettes des legs ou donations	72 183	151 383
Dettes fiscales et sociales	855 977	675 185
Autres dettes	4 886 723	1 799 717
Produits constatés d'avance	5 723 697	8 367 182
TOTAL DETTES	17 197 580	16 742 018
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	33 489 778	35 103 032

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN EUROS)	2022	2021
I - PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	80	40
Ventes de biens et services	162 842	51 879
Ventes de prestations de service	19 970	
- dont ventes de dons en nature	15 424	
Ventes de prestations de service	142 872	51 879
Produits de tiers financeurs	26 207 663	24 713 976
Concours publics et subventions d'exploitation	8 158 588	6 755 437
Ressources liées à la générosité du public	16 412 026	17 260 047
- Dons manuels	12 959 395	12 798 871
- Mécénats	806 447	765 385
- Legs, donations et assurances-vie	2 646 185	3 695 791
Contributions financières	1 637 049	698 492
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	58 047	61 969
Utilisation des fonds dédiés	3 140 270	1 318 978
Autres produits	45	33
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	29 568 948	26 146 875
II - CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	17 240 711	13 360 296
Aides financières	2 975 226	2 361 886
Impôts, taxes et versements assimilés	478 730	413 511
Salaires et traitements	4 732 937	3 940 285
Charges sociales	1 697 971	1 407 378
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	399 453	419 946
Dotations aux provisions	37 000	
Reports en fonds dédiés	2 029 331	3 132 742
Autres charges	13 775	45 342
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	29 605 133	25 081 385
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-36 185	1 065 490
III - PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	152 500	118 300
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	46 906	
Différences positives de change	455 145	74 553
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	654 551	192 853
IV - CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 005	3 107
Intérêts et charges assimilées	34 741	36 570
Différences négatives de change	135 436	65 437
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	50 576	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	243 758	105 115
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	410 792	87 738
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	374 607	1 153 228
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 238	13 023
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 238	13 023
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 198	23 112
Sur opérations en capital	4 854	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	511 878	510 350
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	530 929	533 462
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-522 692	-520 440
Impôts sur les bénéfices (VIII)	42 717	320
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	30 231 737	26 352 751
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	30 422 538	25 720 283
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-190 801	632 468
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	529 079	1 257 180
Prestations en nature	1 940 097	2 074 061
Bénévolat	2 041 712	1 648 350
TOTAL	4 510 888	4 979 591
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	529 079	1 257 180
Prestations en nature	1 940 097	2 074 061
Personnel bénévole	2 041 712	1 648 350
TOTAL	4 510 888	4 979 591

PRÉAMBULE

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. Les comptes sont établis en euros.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan avant affectation du résultat est de 33 489 778 €. L'exercice fait apparaître un déficit de - 190 801 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 : OBJET SOCIAL, MISSIONS SOCIALES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Objet Social

Association humanitaire d'intérêt général, La Chaîne de l'Espoir a pour objet de venir en aide aux enfants les plus démunis, à leurs familles et à leurs communautés.

Missions sociales

- Soigner en France ou à l'étranger les enfants et les mères qui ne peuvent l'être faute de moyens techniques et financiers et de connaissances spécialisées dans leur pays d'origine
- Assurer la formation du personnel médical local dans les domaines de spécialités répondant aux différentes pathologies
- Procéder à des transferts de technologie médicale, à des apports d'équipements et de matériels consommables dans les pays où les structures sanitaires sont insuffisantes
- Favoriser le développement de structures hospitalières spécialisées adaptées aux besoins locaux
- Contribuer à la prise en charge médico-sociale des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité
- Offrir des secours médicaux aux populations démunies, principalement à la mère et à l'enfant, y compris par l'acquisition et l'envoi à l'étranger de médicaments ainsi que de produits de santé et de nutrition
- Fournir une assistance humanitaire à l'occasion de conflits ou de catastrophes naturelles
- Favoriser l'accès à l'éducation des enfants et des femmes démunis
- Soulager par tous les moyens la détresse humaine

Moyens mis en œuvre

- Collaboration avec les organismes internationaux, les autorités locales, les organismes publics ou privés en France et à l'étrangers
- Partenariat avec tout autre organisme ou association poursuivant des buts similaires aux siens, en France et à l'étranger
- Encouragement à la création, dans les pays étrangers, d'autres associations ayant le même objet
- Prise en charge, avec le concours des familles d'accueil, des enfants transférés et soignés en France pendant toute la durée de leur séjour.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 3 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'Association n'a pas connaissance d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

NOTE 4 : RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en application des règlements :

- ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

NOTE 5 : CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Conformément au règlement ANC N° 2018-06, Mécénats et Contributions financières sont présentés sur des lignes distinctes du compte de résultat. Ce changement a entraîné une modification de présentation de la colonne N-1 du compte de résultat, du CROD et du CER.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de l'association sont enregistrées et valorisées, conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs, à leur coût d'acquisition (prix et frais accessoires) ou à leur coût de production.

NOTE 6-1 : Immobilisations situées en France

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	25 ans
Agencements, aménagements des constructions	8 à 20 ans
Installations techniques et divers matériels	3 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans

NOTE 6-2 : Immobilisations situées à l'étranger

Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à acheter, sur ses terrains d'intervention à l'étranger, des biens qui répondent à la définition comptable des immobilisations.

Etant donné :

a) les spécificités du contexte

- éloignement géographique qui rend le contrôle de l'existant physique difficile
- conditions d'exploitation particulières qui génèrent une incertitude en ce qui concerne l'état physique des biens,
- finalité de ces acquisitions réalisées dans le cadre du projet associatif et dévolues à une utilisation locale définitive
- conventions passées avec les organismes financeurs

b) la mise en application du principe comptable de prudence

ces biens d'équipement sont comptabilisés directement dans les comptes de charges des missions.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Logiciels informatiques	155 047			155 047
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles en cours	47 938	8 889		56 828
Immobilisations incorporelles	222 588	8 889		231 478
Terrain Siège	1 380 000			1 380 000
Construction Siège	6 779 041			6 779 041
Agencements, aménagements constructions Siège	624 970	11 706		636 676
Installations techniques et divers matériels	81 318	2 582	25 886	58 015
Matériel de transport	21 021			21 021
Matériel de bureau et matériel informatique	122 551	49 460	1 677	170 333
Immobilisations corporelles en cours		9 000		9 000
Immobilisations corporelles	9 008 901	72 748	27 563	9 054 086
Biens reçus par legs destinés à être cédés	925 934	104 396	837 045	193 285
Dépôts et cautionnements	8 283	4 959	2 623	10 619
Immobilisations financières	8 283	4 959	2 623	10 619
TOTAL GÉNÉRAL	10 165 706	190 993	867 231	9 489 467

AMORTISSEMENTS	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Logiciels informatiques	133 047	8 800		141 847
Marques	19 602			19 602
Immobilisations incorporelles	152 650	8 800		161 450
Construction Siège	1 309 582	271 162		1 580 744
Agencements, aménagements constructions Siège	181 803	61 149		242 952
Installations techniques et divers matériels	22 084	17 401	6 471	33 013
Matériel de transport	15 650	4 507		20 157
Matériel de bureau et matériel informatique	61 505	36 435	1 677	96 262
Immobilisations corporelles	1 590 624	390 653	8 149	1 973 128
TOTAL GÉNÉRAL	1 743 274	399 453	8 149	2 134 578

DÉPRÉCIATION	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 930		1 930	
TOTAL GÉNÉRAL	1 930		1 930	

Le legs a été cédé au cours de l'exercice 2022

NOTE 7 : CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'apparaît un risque de non recouvrement.

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Créances bailleurs de fonds	3 077 879	1 121 222	1 956 657	
Agence Française de Développement	1 099 445		1 099 445	
Union Européenne	237 561	137 269	100 292	
Expertise France	1 200 000	493 080	706 920	
Conseil Départemental de la Réunion	12 000	12 000		
Autres bailleurs privés	528 872	478 872	50 000	
Créances reçues par legs ou donations	506 811	506 811		
Autres créances	3 366 013	1 404 757	960 628	1 000 628
TOTAL	6 950 703	3 032 791	2 917 285	1 000 628

DÉPRÉCIATION	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Autres créances	488 750	511 878		1 000 628
TOTAL GÉNÉRAL	488 750	511 878		1 000 628

Un complément de provision sur la créance de la fondation affiliée USFC a été constitué en 2022 pour un montant de 511 878 €.

NOTE 7-1 : Produits à recevoir

	- 1 an
Fournisseurs (avoirs à recevoir)	95 611
Divers produits à recevoir	5 695
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	101 305

NOTE 8 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 251 093 €, concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

NOTE 9 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent, au bilan, à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les placements sont effectués sur des produits à capital garanti à terme échu.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Contrat de capitalisation Agéas	1 061 087	331 773	323 238	1 069 623
Contrat de capitalisation Vie plus	1 599 749	450 865	486 699	1 563 915
Obligations		2 000 000		2 000 000
TOTAL GÉNÉRAL	2 660 836	2 782 639	809 937	4 633 538

Le contrat de capitalisation Vie plus a fait l'objet en 2015 d'une provision pour dépréciation, ajustée tous les ans en fonction de la valorisation du contrat en cas de sortie avant terme. Au 31/12/2022, la provision s'élève à 23 017 €.

NOTE 10 : DISPONIBILITÉS

Les disponibilités détenues en France et dans les missions à l'étranger (banques et caisses) comprennent des montants en devises étrangères.

Elles ont été valorisées en euros au cours infoeuro du mois de décembre. Les écarts de conversion à la clôture de l'exercice sont enregistrés en gains ou pertes de change dans le résultat financier.

NOTE 11 : FONDS PROPRES

La Chaîne de l'Espoir dispose de deux types de réserves :

- les fonds sans droit de reprise, dont l'objet est d'assurer la pérennité de l'organisation
- les réserves Projets, destinées à financer des projets opérationnels

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds Propres sans droit de reprise	9 766 705	632 468	365 612					10 399 172
Réserve Projets Afrique	500 000							500 000
Réserve Projets Madagascar	1 000 000							1 000 000
Réserve Projets Moyen-Orient	500 000							500 000
Résultat de l'exercice	632 468	-632 468	-365 612			190 801	855 001	-190 801
TOTAL	12 399 172					190 801	855 001	12 208 371

L'information relative à l'affectation du résultat figure dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2022.

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité raisonnable d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provision pour risques	401 600	37 000	21 600	417 000
TOTAL	401 600	37 000	21 600	417 000

La provision pour risques sur les opérations en Irak, constituée dans les comptes 2017 pour un montant de 380 000 €, est maintenue.

Une provision sur les opérations en Jordanie est constituée pour un montant de 37 000 €.

NOTE 13 : FONDS REPORTÉS

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Fonds reportés liés aux legs et donations	1 409 749	252 860	1 035 335	627 274
TOTAL	1 409 749	252 860	1 035 335	627 274

NOTE 14 : FONDS DEDIÉS

Les fonds dédiés enregistrent la quote-part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets désignés qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice.

Les variations constatées sur l'exercice sont les suivantes :

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	À la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont fonds dédiés sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Afghanistan	199 245	45 921	199 245	45 921	
Noma	41 410	53 540		94 950	
Comores	181 875		18 281	163 593	
Irak	2 887 345	1 325 684	2 262 345	1 950 684	
Jordanie		68 251		68 251	
Liban	173 334		17 106	156 228	
Madagascar		1 355		1 355	
Sténoses	156 454	43 618	156 454	43 618	
Togo	21 015	56 877	21 015	56 877	
Ukraine		172 702		172 702	
Venezuela	200 518		200 518		
	3 861 196	1 767 948	2 874 965	2 754 179	
Contributions financières d'autres organismes					
France	22 131	14 347	22 131	14 347	
Burkina Faso		24 998		24 998	
Mali	68 844	152 474	44 854	176 464	
Madagascar	5 249	17 433	5 249	17 433	
Sénégal	125 331	16 858	125 331	16 858	
Togo	3 564		3 564		
	225 119	226 111	201 129	250 101	
Ressources liées à la Générosité du Public					
Cambodge	7 000		7 000		
Sénégal	17 464	11 272	17 464	11 272	
Ukraine		24 000		24 000	
Echoes	39 712		39 712		
	64 176	35 272	64 176	35 272	
TOTAL	4 150 492	2 029 331	3 140 270	3 039 552	

Le fonds dédié Comores constate un financement reçu de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien au cours de l'exercice 2016.

Pour des raisons de contexte politique indépendantes de la volonté de l'Association, et en parfaite transparence avec le bailleur, ces fonds n'ont pu être que très partiellement utilisés au cours de l'année 2022. Le fonds dédié est donc toujours présent au 31/12/2022.

NOTE 15 : DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les emprunts bancaires ont été contractés en 2016 pour un montant initial de 5 500 000 € pour financer l'acquisition du siège social de La Chaîne de l'Espoir.

Les échéances à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes financières	3 375 920	361 697	1 475 180	1 539 043
Emprunts	3 374 795	360 572	1 475 180	1 539 043
Autres dettes financières	1 125	1 125		
Dettes diverses	8 097 963	7 758 136	339 827	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 283 080	1 943 253	339 827	
Dettes des legs ou donations	72 183	72 183		
Dettes fiscales et sociales	855 977	855 977		
Autres dettes	4 886 723	4 886 723		
TOTAL	11 473 883	8 119 833	1 815 007	1 539 043
				- 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				553 531
Dettes fiscales et sociales				399 648
Autres dettes				305 211
TOTAL CHARGES À PAYER				1 258 389

NOTE 16 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance comptabilisent les financements accordés par convention pour les exercices futurs.

Les échéances, par pays, à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Projets			
Afghanistan	1 500 000		1 500 000
Noma	299 588	199 725	99 863
Irak	1 556 346	731 346	825 000
Jordanie	808 456	326 490	481 966
Liban	336 249	288 213	48 036
Mali	43 000	43 000	
Sénégal	212 143	77 143	135 000
Togo	500 587	237 983	262 604
Ukraine	467 328	467 328	
TOTAL	5 723 697	2 371 229	3 352 468

NOTE 17 : DETAIL DE LA RUBRIQUE « LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE » DU COMPTE DE RÉSULTAT

La rubrique « legs, donations et assurances-vie » du compte de résultat reçoit le solde net cumulé des différents comptes concernés par ces opérations, tant en charges qu'en produits.

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 470 742
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations définie à l'article 213-9 »	300 280
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	927 803
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 930
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 035 335
Total produits	3 736 090
Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	837 045
Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	252 860
Total charges	1 089 905
TOTAL DE LA RUBRIQUE	2 646 185

Les assurances vie sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'association.
Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité.

NOTE 18 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions attribuées à l'Association au cours de l'exercice 2022 sont les suivantes :

	Montant
Agence Française de Développement	1 580 000
Centre de crise et de soutien (MEAE)	2 557 761
Expertise France	1 200 000
Commission Européenne (ECHO)	36 346
Conseil Départemental de la Réunion	30 000
Ambassade de France en Irak	5 408
Dir. Coopération Internationale Monaco	11 130
TOTAL	5 420 645

NOTE 19 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Au cours de l'exercice 2022, La Chaîne de l'Espoir a bénéficié de contributions volontaires en nature, qui sont présentés au pied du compte de résultat, et sont estimées, pour l'exercice 2022, à 4 510 888 €.

NOTE 19-1 : Bénévolat

De nombreux chirurgiens, médecins, infirmiers, anesthésistes, et autre personnels médico-techniques, partent tout au long de l'année sur le terrain en mission, bénévolement, afin de contribuer aux missions sociales de l'association. D'autres bénévoles contribuent également aux différentes activités de l'association, par leurs actions au siège, dans les hôpitaux, et dans les familles d'accueil et antennes en régions.

Un suivi administratif précis de l'ensemble de ces bénévoles permet de connaître, par profil, le nombre de jours consacrés à l'association, et d'en calculer la contribution à leur valeur de remplacement. En 2022, ce sont ainsi 12 938 jours d'engagement associatif qui ont bénéficié à La Chaîne de l'Espoir.

	Nombre de personnes	Nombre de jours	Valorisation en euro
Bénévoles Conseil d'administration	23	148	54 440
Bénévoles Siège	45	1 941	392 073
Bénévoles Programmes Etranger	240	3 371	928 360
Bénévoles Programmes France	288	6 596	527 960
Bénévoles Antennes	98	868	138 880
TOTAL	694	12 924	2 041 713

NOTE 19-2 : Produits médicaux consommables et équipements

En 2022, la collecte de produits et équipements médicaux auprès des différentes structures hospitalières et des laboratoires estimée à 529 079 €.

NOTE 19-3 : Prestations à titre gracieux

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2022, de différentes prestations à titre gracieux :

- messages d'informations réalisés par des chaînes de télévision et de radio, évaluées à 1 654 047 €
- conseil et études évaluées à 101 148 €
- billets d'avion valorisés à 100 322 €

Le montant total des prestations ainsi réalisées s'élève donc à 1 855 517 €.»

NOTE 19-4 : Mécénat de compétences

La Chaîne de l'Espoir a bénéficié, au cours de l'exercice 2022, de la mise à disposition de collaborateurs externes dont la prestation est évaluée à 84 579 €.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 20-1 : Indemnité pour départ à la retraite

L'indemnité pour départ à la retraite est calculée par la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient, comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Cette méthode est conforme à celle prescrite par la norme comptable internationale IAS 19.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière pour le personnel présent au 31 décembre 2022 a été estimé à 76 856 €.

Ce montant n'a pas donné lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'indemnité a été estimée en tenant compte des termes du code du travail, en l'absence de convention collective spécifique, et des tables de mortalité en vigueur à cette date.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, pour le calcul de l'indemnité :

- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Espérance de vie : Table de mortalité INSEE 0709
- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans (pour tous)
- Convention collective applicable : aucune (dispositions du code du travail)»

NOTE 20-2 : Engagements donnés sur projets

Dans le cadre du Programme de Coopération avec la République d'Irak, représentée par son Ministère de la Santé, signé le 25/11/2020, La Chaîne de l'Espoir est « maître d'ouvrage délégué » pour la construction d'un hôpital à Sinjar. Un contrat

de construction avec la société ZOZIK a donc été signé le 28/10/2021 pour un montant de 7 881 K\$ ainsi qu'un contrat de maître d'oeuvre d'exécution (supervision) avec la société KHATIB & ALAMI le 06/01/2022 pour un montant de 896 K\$. Les travaux de construction sont planifiés de janvier 2022 à août 2023 hors aléas et retard éventuels.

NOTE 20-3 : Engagements reçus sur legs

Au 31 décembre 2022, 8 dossiers de legs et donations sont en attente d'acceptation. 3 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 100 000 €.

NOTE 21 : EFFECTIF

L'effectif de l'association est calculé au 31 décembre, en prenant en compte les salariés en France, ramenés en équivalent temps plein, sur la base de la moyenne des effectifs déterminés chaque mois.

	2022	2021	2020
Cadres	46	35	30
Non cadres	21	20	23
TOTAL EFFECTIF	67	55	53

Au 31/12/2022, l'association compte également 116 salariés sur le terrain.

NOTE 22 : HONORAIRES D'AUDIT

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, afférents à la certification des comptes de l'exercice 2022, s'élève à 19 200 € TTC et à 3 636 € TTC pour des diligences particulières (audit de projets).

NOTE 23 : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES EN NATURE

NOTE 23-1 : Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions statutaires et à l'article 261-7-1° du Code Général des Impôts, La Chaîne de l'Espoir indemnise la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le montant maximum de cette indemnité est fixé à 3 fois le plafond de la sécurité sociale applicable l'année de la décision. L'indemnité versée au titre de 2022 s'élève à 41 136 €.

Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif aux membres du Conseil d'Administration, à quelque moment que ce soit.

NOTE 23-2 : Rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants.

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif prévoit que : « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € [...] doivent publier, chaque année, dans le compte financier, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Pour l'année 2022, le montant annuel brut global de leurs rémunérations et avantages s'élève à 223 380 €.

NOTE 24 : RÉGIME FISCAL

Le montant de l'impôt à taux réduit dû sur certains revenus de capitaux mobiliers s'élève à 22 524 €.

En 2022, l'association a réalisé des prestations de conseil à Mossoul (Irak) et au Bhoutan. Cette activité lucrative a généré un résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés d'un montant de 20 193 €.

NOTE 25 : COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD est établi selon le modèle du règlement ANC n°2018-06.

Il comprend 2 grandes parties :

- les produits par origine (produits liés ou non à la générosité du public, subventions) et les charges par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement notamment)
- les contributions volontaires en nature, produits par origine et charges par destination

NOTE 25-1 : Produits par origine

Produits liés à la générosité du public

Cette rubrique contient les ressources collectées auprès du public, affectées et non affectées, les legs et assurances-vie reçus par l'Association, et les fonds en provenance du mécénat d'entreprises françaises et étrangères.

Produits non liés à la générosité du public

Ces rubriques regroupent les subventions, les contributions financières de fondations et autres organismes sans but lucratif ainsi que divers produits dont des prestations de services.

Contributions volontaires en nature

voir Note 19

NOTE 25-2 : Charges par destination

Les charges engagées par l'Association sont identifiées à partir de la comptabilité analytique, dans trois rubriques d'emploi : Missions sociales, Frais de recherche de fonds, et Frais de fonctionnement.

Les coûts directs sont affectés par rubrique en fonction des services et activités concernés selon les natures d'activités.

Les dépenses pouvant être rattachées à plusieurs rubriques (transverses) sont ventilées entre les rubriques concernées suivant des clés de ventilations. Cela concerne les dépenses suivantes :

- le contrôle interne
- les amortissements du siège et de ses aménagements
- les honoraires de commissaires aux comptes, les honoraires juridiques
- le traitement de la paie
- les systèmes d'informations et coûts associés
- les taxes sociales
- les formations du personnel support et de la direction

Les clés de ventilation de ces dépenses transverses sont déterminées sur la base du temps passé par les équipes sur chacune des rubriques d'emploi. Cette clé est déterminée au moment du budget annuel. Les clés utilisées à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

- 5 % aux soins en France
- 65 % aux soins à l'étranger
- 24 % au développement des ressources
- 6 % au fonctionnement

Missions sociales

Dans les actions réalisées en France sont comptabilisés les frais relatifs à l'hospitalisation des enfants transférés temporairement en France pour soigner leurs pathologies cardiaques :

- frais remboursés à la famille d'accueil (bénévolat), visite à l'hôpital, séjours en convalescence...
- frais hospitaliers (séjour, interventions chirurgicales...) en France
- transport (ambulances, avion ...)

- frais annexes : analyses, médicaments, radios
 - salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
 - la quote part des charges ventilées décrites plus haut.
- Les fonds collectés auprès du public financent les dépenses réalisées en France.

En 2022, les dépenses affectées aux soins en France se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	1 430 917
- Support aux opérations au siège	301 315
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	31 840
TOTAL ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE	1 764 072

Dans les actions réalisées directement à l'étranger sont comptabilisés les frais liés aux activités de santé, de formation, aux activités biomédicales et d'infrastructure :

- coûts des missions d'équipes médicales et chirurgicales envoyées dans les pays étrangers, pour la réalisation d'opérations chirurgicales et d'actions de prévention, dépistage, formations
- la fourniture et l'envoi de matériel médical, d'équipements biomédicaux, de médicaments et consommables
- versements à des structures dans lesquelles l'association est partiellement ou totalement engagée en ce qui concerne le déroulement de l'action opérationnelle dans les termes des conventions en cours
- salaires des personnes qui pilotent ou contribuent à la mise en œuvre de ce programme au siège
- la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

Certains programmes à l'étranger sont réalisés avec des partenaires locaux. Les montants qui leur sont rétrocédés dans le cadre de nos missions sociales sont enregistrés dans la sous-rubrique « versement à un organisme central ou d'autres organismes ».

Les missions réalisées à l'étranger sont financées par les fonds issus de la générosité publique (personnes physiques ou morales), des subventions et des financements d'organismes à but non lucratif. De manière exceptionnelle, elles peuvent faire l'objet de prestations rémunérées.

Les missions sociales sont financées par ordre de priorité par les ressources affectées (subventions, contributions financières, mécénat) puis les ressources non affectées (collecte grand public ou autres ressources privées).

En 2022, les dépenses affectées aux soins à l'étranger se décomposent comme suit :

- Actions de soins et frais annexes	15 940 616
- Support aux opérations au siège	3 490 216
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	413 925
TOTAL ACTIONS RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	19 844 757

Frais de recherche de fonds

Cette rubrique comprend l'ensemble des dépenses engagées pour collecter les dons auprès du grand public (campagnes marketing, frais d'appel et de mailings, traitement des dons et frais liés aux reçus fiscaux, gestion des legs) et pour trouver des financements auprès de mécènes. Les salaires des personnes oeuvrant à la recherche des fonds sont affectés à cette rubrique ainsi que la quote part des charges ventilées décrites plus haut.

Les frais de recherche de fonds sont financés par la générosité du public.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 5 244 469 € et se décomposent comme suit :

- Frais directs de recherche de fonds	3 962 128
- Personnel affecté à la recherche de fonds	1 129 507
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	152 834
TOTAL FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 244 469

Frais de fonctionnement

Cette rubrique contient les dépenses relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du siège de La Chaîne de l'Espoir.

Les frais de fonctionnement sont financés par ordre de priorité par la quote part des coûts indirects affectée au fonctionnement des subventions et contributions financières puis par la générosité du public.

Les frais de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 962 308 € et se décomposent comme suit :

- Coûts de structure et de services généraux	149 412
- Quote-part des charges ventilées (décrites plus haut)	38 208
- Charges financières	243 758
- Charges exceptionnelles	530 929
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	962 308

NOTE 26 : COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le CER de l'année 2022 est établi selon le modèle du règl. ANC n°2018-06.

Il se compose de 3 grandes parties :

- Les emplois par destination et les ressources par origines
- Les ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)
- Les contributions volontaires en nature (liées à la générosité du public)

Emploi par destination et ressources par origine

Les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public correspondent aux informations figurant dans la colonne «dont générosité du public» du CROD.

Ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public.

Contributions volontaires en nature

Voir 2^{ème} partie du CROD

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (EN EUROS)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2022		2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 584 577	16 584 577	17 383 384	17 383 384
1.1 Cotisations sans contrepartie	80	80	40	40
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	12 974 819	12 974 819	12 798 871	12 798 871
- Legs, donations et assurances-vie	2 646 185	2 646 185	3 695 791	3 695 791
- Mécénat	806 447	806 447	765 385	765 385
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	157 047	157 047	123 297	123 297
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 279 796		894 952	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 637 049		698 492	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	642 747		196 461	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 158 588		6 755 437	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	68 506			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	3 140 270	64 176	1 318 978	530 797
TOTAL	30 231 737	16 648 753	26 352 751	17 914 181
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	21 608 829	10 885 262	16 261 758	11 249 451
1.1 Réalisées en France	1 764 073	1 723 674	1 392 564	1 371 087
- Actions réalisées par l'organisme	1 742 096	1 706 731	1 333 973	1 312 496
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	21 976	16 943	58 591	58 591
1.2 Réalisées à l'étranger	19 844 757	9 161 588	14 869 194	9 878 363
- Actions réalisées par l'organisme	17 109 776	8 223 542	12 565 899	8 479 212
- Versements à un organismes central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 734 981	938 046	2 303 295	1 399 151
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 244 469	5 244 469	5 024 874	5 024 497
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 207 164	5 207 164	5 009 046	5 009 046
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	37 305	37 305	15 828	15 451
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	962 308	826 872	787 132	721 695
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	534 883	511 878	513 457	488 750
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	42 717		320	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 029 331	35 272	3 132 742	64 176
TOTAL	30 422 538	17 503 754	25 720 283	17 548 569
DÉFICIT / EXCÉDENT	-190 801	-855 001	632 468	365 612

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU PUBLIC	2022		2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat	2 041 712	2 041 712	1 648 350	1 648 350
Prestations en nature	1 940 097	1 940 097	2 074 061	2 074 061
Dons en nature	529 079	529 079	1 257 180	292 099
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	4 510 888	4 510 888	4 979 591	4 014 510
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	527 960	527 960	479 230	479 230
Réalisées à l'étranger	1 923 371	1 923 371	2 106 298	1 141 217
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
	1 800 927	1 800 927	1 889 426	1 889 426
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	258 630	258 630	504 637	504 637
TOTAL	4 510 888	4 510 888	4 979 591	4 014 510

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (EN EUROS)

(LOI n° 91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	10 885 262	11 249 451
1.1 Réalisées en France	1 723 674	1 371 087
- Actions réalisées par l'organisme	1 706 731	1 312 496
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	16 943	58 591
1.2 Réalisées à l'étranger	9 161 588	9 878 363
- Actions réalisées par l'organisme	8 223 542	8 479 212
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	938 046	1 399 151
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 244 469	5 024 497
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 207 164	5 009 046
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	37 305	15 451
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	826 872	721 695
TOTAL DES EMPLOIS	16 956 604	16 995 643
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	511 878	488 750
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	35 272	64 176
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		365 612
TOTAL	17 503 754	17 914 181

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	527 960	479 230
Réalisées à l'étranger	1 923 371	1 141 217
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 800 927	1 889 426
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	258 630	504 637
TOTAL	4 510 888	4 014 510

RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 584 577	17 383 384
1.1 Cotisations sans contrepartie	80	40
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	12 974 819	12 798 871
- Legs, donations et assurances-vie	2 646 185	3 695 791
- Mécénats	806 447	765 385
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	157 047	123 297
TOTAL DES RESSOURCES	16 584 577	17 383 384
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	64 176	530 797
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	855 001	
TOTAL	17 503 754	17 914 181

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	12 047 378	11 607 877
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-855 001	365 612
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-26 584	-73 890
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	11 218 961	12 047 378

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ		
Bénévolat	2 041 712	1 648 350
Prestations en nature	1 940 097	2 074 061
Dons en nature	529 079	292 099
TOTAL	4 510 888	4 014 510

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2022	2021
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	64 176	530 797
(-) Utilisation	28 904	466 620
(+) Report		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	35 272	64 176

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Chaîne de l'Espoir relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahi

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'association La Chaîne de l'Espoir

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention relative à la rémunération des dirigeants

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir

Nature, objet et modalités :

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'indemnité perçue par Éric CHEYSSON s'élève à 41 136 € pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Convention avec l'Institut Médical Français pour l'Enfant (French Medical Institute of Children - FMIC), Afghanistan

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir, et Nathalie de SOUSA SANTOS, Directrice Générale Adjointe

Nature, objet et modalités :

Convention relative à la prise en charge d'enfants indigents.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 2 453 129 €.

Convention avec l'Hôpital Mère-Enfant de Bingerville (Côte d'Ivoire)

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir, et Nathalie de SOUSA SANTOS, Directrice Générale Adjointe

Nature, objet et modalités :

Convention relative à l'assistance et l'accompagnement au déploiement d'activités médicales.

Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élève à 75 356 €.

Le montant alloué en avance de trésorerie comptabilisé au bilan de La Chaîne de l'Espoir au 31 décembre 2022 s'élève à 44 844 €.

Convention avec la fondation affiliée United Surgeons for Children (États-Unis)

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Président de La Chaîne de l'Espoir, et Anouchka FINKER, Directrice générale

Nature, objet et modalités :

Étendre le réseau international de l'association à l'international.

Le montant alloué en avance de trésorerie comptabilisé au bilan de La Chaîne de l'Espoir au 31 décembre 2022 s'élève à 2 001 256 €.

Convention avec la fondation affiliée Cirugia Por La Vida (Espagne)

Personnes concernées :

Éric CHEYSSON, Emile DINET, Sylvain CHAUVAUD, administrateurs de La Chaîne de l'Espoir, et Anouchka FINKER, Directrice générale

Nature, objet et modalités :

Étendre le réseau international de l'association à l'international.

Le montant comptabilisé en charges sur l'exercice 2022 au titre d'un abandon de créance s'élève à 20 000 €.

Paris-La Défense, le 8 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahi





**La chaîne
de l'espoir**

Ensemble, sauvons des enfants

La Chaîne de l'Espoir
56, rue des Morillons
CS 17938
75730 Paris Cedex 15
01 44 12 66 66
www.chainedelespoir.org

